

Dominique Bertinotti : « Systématiser la garde alternée est une fausse bonne idée »

Dimanche 15 septembre, un collectif d'associations de pères séparés appelle à manifester à Paris pour la mise en place de la résidence alternée par défaut.



ERIC FEFERBERG / AFP

La ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti, n'y est pas favorable et souhaite privilégier la médiation familiale en cas de conflit entre les parents.

La Croix. Depuis le printemps dernier, les associations de pères séparés donnent de la voix. Quel regard portez-vous sur ce mouvement ?

Dominique Bertinotti: Il est évident que la place et le rôle du père doivent être respectés en cas de séparation. Continuer à vouloir élever ses enfants au même titre que les mères est légitime. Mais je mets en garde: il y a la tentation chez certains pères de rallumer la guerre des sexes. Dans ces mouvements j'ai entendu une chose que je ne peux pas laisser passer, c'est que la justice serait une justice de femmes rendue en faveur des femmes. Cette accusation est fautive et insupportable.

L'une de leurs principales revendications est l'instauration de la résidence alternée par défaut. Qu'en pensez-vous ?

D. B.: Ce mode de garde a augmenté ces dernières années, et c'est une bonne chose (1). Mais tenter de la systématiser est une fautive bonne idée. Cela ne résoudra pas les situations de conflit. C'est une bonne solution quand les parents se

sont entendus en amont. Par ailleurs, la garde alternée fonctionne dans un cadre bien précis: les ex-conjoints doivent vivre à proximité, avoir le même niveau de revenus, etc. Chaque histoire est singulière, on ne peut pas imposer ce mode de garde à tous. L'exemple belge, avec la loi de 2006 qui tentait de systématiser la garde alternée, en est l'illustration.

Comment, alors, répondre à la demande de ces pères qui s'estiment lésés?

D. B.: Il faut sortir de la culture du conflit pour aller vers celle de l'apaisement. C'est pourquoi je plaide pour le développement de la médiation. Je souhaite la rendre obligatoire, en amont d'une audience devant le juge aux affaires familiales. Aujourd'hui, en France, seules 4 % des séparations se règlent par l'intermédiaire d'un médiateur familial. C'est trop peu. Cela désengorgerait la justice, puisque des contentieux seraient ainsi évités. Au Québec, où la culture de la médiation est forte, seules 10 % des décisions concernant la garde des enfants posent problème. Cette piste sera privilégiée dans la loi famille qui sera présentée avant la fin de l'année.

Que proposerez-vous concrètement?

D. B.: Nous travaillons à un contrat de coparentalité, qui pourrait être rédigé puis signé par les deux parents sous l'égide d'un médiateur. Celui-ci mettrait les ex-conjoints autour de la table pour examiner des questions cruciales comme le système de garde ou la pension alimentaire. Une fois ce contrat signé par les deux parties, le passage devant le juge ne serait plus qu'une formalité. Pour cela, nous devons renforcer la formation des médiateurs et augmenter leur nombre.

RECUEILLI PAR FRANÇOISE MARMOUYET

(1) Instaurée en 2002, la résidence alternée représente aujourd'hui environ 20 % des gardes.

<http://www.la-croix.com/Famille/Couple/Dominique-Bertinotti-Systematiser-la-garde-alternee-est-une-fausse-bonne-idee-2013-09-13-1014636>

